

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le lundi 2 novembre 2015 à 20 h à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Natasha Bouchard St-Amant sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est également présent le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 5 octobre 2015;
3. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2015;
4. Suivi des procès-verbaux;
5. Correspondance;
6. Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes;
7. Dépôt des états financiers comparatifs;
8. Demande d'aide financière
 - a) Maison des jeunes de l'Île d'Orléans;
9. Dépôt du rapport de la mairesse;
10. Adoption du règlement numéro 015-128 modifiant le règlement de zonage numéro 03-41;
11. Résolution – Seigneurie de l'Île d'Orléans appui spectacle été 2016;
12. Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 015-129 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2016;
13. Résolution – Mandat pour l'engagement d'une personne à titre de surveillant loisirs 2015-2016;
14. Résolution – Mandat coupe d'arbres Parc de la Tour du Nordet;
15. Résolution – Taxation de la Fabrique Sainte-Trinité d'Orléans année 2015 après mise à jour du rôle d'évaluation;
16. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
17. Période de questions;
18. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

015-102 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Natasha Bouchard St-Amant appuyée par Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-103 Item 2 **Adoption des procès-verbaux du 5 octobre 2015**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Gaston Beaucage appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

015-104 Item 3 **Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2015**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Michel Gagné appuyée par Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 4 **Suivi des procès-verbaux**

Item 5 **Correspondance**

015-105 Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 107 529,28 \$ en comptes payés et la somme de : 24 987,71 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 132 516,99 \$.

Il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Dominique Labbé, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 7 **Dépôt des états financiers comparatifs**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs au 1^{er} novembre 2015.

Item 8 **Demande d'aide financière**

015-106

a) Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans

Il est proposé par Natasha Bouchard St-Amant appuyée par Michel Gagné et il est résolu que la somme de 300 \$ soit versée à la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans pour l'appuyer dans le succès de ses activités pour la saison 2015-2016.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 9 **Rapport de la mairesse 2015**

Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Membres du conseil municipal,
Membres de la direction et du personnel,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que je vous présente l'état de la situation financière de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Ce rapport vous permettra de prendre connaissance de l'état actuel de nos finances selon l'information dont nous disposons en date du 1^{er} novembre 2015.

Encore cette année, notre situation financière se porte particulièrement bien, nous continuerons d'être vigilants et de gérer selon nos moyens tout en mettant en commun, avec les autres municipalités de l'Île, les charges qui ont avantage à être partagées.

Exercice 2014

Un retour sur l'exercice financier 2014 me permet de vous rappeler que nous avons terminé l'année 2014 avec un surplus d'exercice de 101 649 \$ sur un budget total de 756 753 \$.

Exercice 2015

Pour l'exercice en cours, après une étude de l'état des revenus sur les dépenses au 2 novembre 2015, nous pouvons vous affirmer que l'exercice se terminera, non seulement par un équilibre, mais par un surplus. L'état de revenus et affectations réels de : 872 607 \$ versus le budget de 792 800 \$ pour des dépenses et investissements réels de : 735 729 \$ nous permet de prévoir; qu'en tenant compte des revenus, des sommes à recevoir, des dépenses et des investissements à réaliser d'ici la fin de l'exercice 2015 nous terminerons l'année 2015 avec un surplus d'environ 80 000 \$.

Il est important de vous rappeler ici que toutes les informations financières de la Municipalité sont disponibles pour vous, non seulement en ligne à l'onglet; rapports financiers de la section administration municipale de notre site Internet, mais également au bureau municipal.

Prochain budget

Dans les semaines à venir, le conseil municipal complétera le budget 2016. L'objectif poursuivi par le conseil est de faire progresser la qualité et la quantité de services offerts à la population. Nous devons tenir compte des dépenses additionnelles incompressibles ainsi que celles qui sont hors de notre contrôle, soient : la Sûreté du Québec, les quotes-parts de la MRC de l'Île d'Orléans (quote-part générale, service incendie, matières résiduelles, etc.) et la quote-part de la Communauté métropolitaine de Québec. Le budget sera présenté lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le 14 décembre 2015.

Pour l'année 2016, la rémunération de la mairesse et les conseillers (ères) sera établie selon la rémunération actuelle (Mairesse : 11 655 \$ Municipalité + 5 761 \$ MRC et de 3 885 \$ pour les conseillers) augmentée selon l'indice des prix à la consommation à la fin octobre 2015. Pour les séances extraordinaires, il n'y a aucune augmentation et les rémunérations demeureront à 150 \$ pour la mairesse et à 50 \$ pour les conseillers (ères).

Dépôt du plan triennal d'immobilisation (2016-2018)

Pour les exercices financiers 2016-2017 et 2018, nous poursuivrons nos investissements tout en continuant d'être vigilants et de gérer selon la capacité de payer des citoyens. Le PTI 2016-2018 sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui suivra immédiatement la présente séance ordinaire de novembre.

Voici en complément d'information conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) la liste des contrats de plus de 2 000 \$ chacun totalisant un engagement supérieur à 25,000 \$ par fournisseur et des contrats de plus de 25 000 \$.

Entreprise Drainexc	39 148 \$
Total	
- Aménagement aire de jeux Sillon :	24 532 \$
- Aménagement aire de jeux Parc de la Tour :	6 663 \$
- Dalle de béton et préparation gazébo Parc de la Tour :	
-	4 656 \$
- Travaux de voirie :	3 297 \$
Luc Létourneau entrepreneur en déneigement	39 082 \$
- Entretien des chemins municipaux	

Réalisation des projets municipaux 2015

- Entretien des chemins municipaux;
- Installations deux nouveaux défibrillateurs, nord et sud;
- Nouveau site WEB de la Municipalité;
- Installation jeux d'enfants au village;
- Installation gloriette au Parc de la Tour pour un marché artisanal;
- Fête d'Halloween en collaboration avec le Camping Orléans;
- Installation panneaux d'interprétations sous la véranda du bâtiment multifonctionnel du Parc de la Tour;
- Sondage auprès des citoyens;

Projets pour 2016

- Présentation du nouveau site WEB;
- Nouvelles affiches aux entrées municipales;
- Continuer l'installation des lumières de rues DEL;
- Continuer de travailler sur le projet en développement durable au Parc de la Tour du Nordet; (organiser une journée ou soirée pour une collecte de fonds)
- Réfection toiture et ajout de gouttières au centre communautaire le Sillon;
- Continuer de travailler à la rentabilisation du centre communautaire le Sillon;
- Continuer l'embellissement du village;
- Continuer fête d'Halloween pour l'ensemble de l'Île à Saint-François;

Je tiens à remercier et féliciter les membres du conseil qui travaillent à l'intérêt de notre communauté et je tiens à souligner le dévouement et la contribution de tous les **bénévoles** qui ont collaboré de près ou de loin.

Comme vous pouvez le constater, votre conseil municipal, le directeur général, l'adjoint et les employés municipaux collaborent afin de répondre davantage aux besoins des citoyens de Saint-François. Je désire souligner l'excellent travail qu'ils accomplissent et je suis convaincue qu'avec le travail d'équipe, les projets seront

portés à terme. Le bien-être et la qualité de vie des citoyens, la protection de notre environnement et le développement harmonieux de notre municipalité demeurent au centre de nos préoccupations.

En terminant, je voudrais souhaiter à chacun et chacune d'entre vous que l'année 2016 soit pour vous prospère et vous comble de bonheur.

Lina Labbé

Mairesse

015-107

Item 10 Adoption du règlement numéro 015-128 modifiant le règlement de zonage numéro 03-41

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de zonage numéro 03-41 en date du 4 août 2003;

Attendu que certains cas, qui ont été soumis au conseil, ont mis en lumière certains problèmes dans la réglementation existante;

Attendu la volonté du conseil que soit modifiée la réglementation en vigueur afin de permettre de corriger ces problèmes;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 8 septembre 2015;

Attendu qu'une séance publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 5 octobre 2015;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 octobre 2015;

Attendu les pouvoirs habilitants et les obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est proposé par Gaston Beaucage, appuyé de Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que le règlement numéro 015-128, modifiant le règlement de zonage numéro 03-41, afin d'ajouter les microbrasseries à la classification des usages et de modifier la gestion d'une utilisation dérogatoire du sol, soit, et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 03-41 afin d'ajouter les microbrasseries à la classe d'usage « commerce et service d'hébergement et de restauration » et de les définir, ainsi que de modifier les modalités de remplacement, d'extension et de modification d'une utilisation dérogatoire du sol.

Article 2 : Modification au chapitre II - CLASSIFICATION DES USAGES

L'article 2.2.2.5 « **Classe commerce et service d'hébergement et de restauration (Ce)** » est modifié par le remplacement du paragraphe 5° et l'ajout du paragraphe 6°, et se lit comme suit :

« 5° centre de cure et de repos;

6° microbrasseries, microdistilleries : Établissement de brassage de boissons alcooliques, dont la production annuelle se limite à 100 000 hectolitres, est réalisée de façon artisanale, pouvant être consommée sur place et jumelée à de la restauration. Un établissement brassant plus de 100 000 hl doit être assimilé à la classe d'usage d'industrie légère ».

Article 3 : Modification au chapitre XIV – LES CONSTRUCTIONS ET LES USAGES DÉROGATOIRES

L'article 14.5.1 « **Remplacement** » est modifié par le remplacement du contenu de l'article par le texte suivant :

« Une utilisation dérogatoire du sol peut être remplacée par une autre utilisation dérogatoire du sol, si ces deux utilisations font partie de la même classe d'usages. »

L'article 14.5.2 « **Extension ou modification** » est modifié par le remplacement du contenu de l'article par le texte suivant :

« Une utilisation du sol dérogatoire peut être modifiée ou agrandie selon les modalités suivantes :

- 1) L'extension de l'utilisation dérogatoire est limitée à 30 % de la superficie au sol utilisée à partir de la date à laquelle l'usage est devenu dérogatoire.*
- 2) L'extension ou la modification de la superficie peut être cumulative, à condition qu'elle se limite à 30 % de la superficie au sol au moment que les droits acquis ont pris naissance.*

3) *L'extension ou la modification doit respecter toutes autres dispositions prescrites par les règlements d'urbanisme en vigueur. »*

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-108

Item 11 Résolution – Seigneurie de l'Île d'Orléans appui spectacle été 2016

Attendu le dépôt à la Municipalité par Madame Nancy Corriveau d'une demande afin que soit autorisée la tenue d'un spectacle musical en juillet 2016 sur le site utilisé depuis les 4 dernières années;

Attendu que Madame Corriveau s'est engagée par écrit auprès de la Municipalité à respecter la réglementation municipale en démolissant la palissade et les tourelles qui surplombent actuellement le plancher avant la tenue du spectacle musical de 2016;

Attendu que le plancher restant sera réutilisé comme base à un nouveau bâtiment qui respectera l'ensemble des règlements en vigueur une fois le spectacle 2016 terminé;

En conséquence

Il est proposé par Natasha Bouchard St-Amant appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que le Conseil accueille favorablement la demande d'autorisation de La Seigneurie de l'Île d'Orléans inc.;

Que l'engagement de Madame Corriveau devra obligatoirement être respecté par elle;

Que la présente résolution est conditionnelle à l'engagement La Seigneurie de l'Île d'Orléans inc., à veiller aux respects des différents règlements et des lois en vigueur en particulier auprès de la CPTAQ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 **Avis de motion - Adoption du Règlement numéro 015-129 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2016**

Gaston Beucage donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 015-129 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2016

015-109

Item 13 **Résolution – Mandat pour l'engagement d'une personne à titre de surveillant loisirs 2015-2016**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit engager une personne responsable de la surveillance du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2015-2016;

Attendu que cet engagement représente un contrat de gré à gré;

Attendu que des contacts devront être établis et certaines vérifications faites avant la prise de décision;

En conséquence

Il est proposé par Natasha Bouchard St-Amant appuyé par Michel Gagné

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans mandate Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier pour négocier et conclure un contrat pour la surveillance du local des loisirs et de la patinoire pour la saison 2015-2016;

Que ce contrat devra respecter le cadre budgétaire de la Municipalité;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-110

Item 14 **Résolution – Mandat coupe d'arbres Parc de la Tour du Nordet**

Attendu qu'une visite du Parc de la Tour du Nordet pour vérifier la santé des arbres qui s'y trouvent a eu comme résultat que plus de 30 d'entre eux devront être abattu pour des questions de sécurité;

Attendu que cette opération représente une charge importante pour l'employé municipal;

Attendu qu'il est possible de confier la tâche à une personne privée qui pourra réaliser la tâche en échange du bois récolté;

En conséquence, il est proposé, par Michel Gagné appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu,

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans mandate Madame Lina Labbé, mairesse pour négocier et conclure un contrat pour l'abattage des arbres préalablement identifié au Parc de la Tour du Nordet;

Que ce contrat devra être à coûts nuls pour la Municipalité;

Que le contractant devra assumer l'entière responsabilité de tous dommages matériel ou corporel qui pourrait survenir lors de l'opération.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-111

Item 15 Résolution – Taxation de la Fabrique Sainte-Trinité d'Orléans année 2015 après mise à jour du rôle d'évaluation

Attendu que depuis plusieurs années la Fabrique Sainte-Trinité-d'Orléans avait par entente avec la Municipalité une exemption de taxes foncières pour ses propriétés ne servant pas au culte;

Attendu que la plus récente mise à jour au rôle d'évaluation a eu pour effet de créer 5 nouveaux matricules propriété de la Fabrique Sainte-Trinité-d'Orléans et qui ne servent pas au culte;

Attendu que ces 5 nouveaux matricules sont donc taxables au sens de la loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1);

Attendu que l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) permet à une municipalité d'accorder une aide pour la création et la poursuite sur son territoire d'œuvre de bienfaisance;

En conséquence, il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Natasha Bouchard St-Amant

Et

Il est résolu

Que la règle de crédit des taxes foncières soit appliquée aux 5 nouveaux matricules propriété de la Fabrique Sainte-Trinité-d'Orléans qui ne servent pas au culte pour la fin de l'exercice 2015;

Que le conseil statuera lors du budget 2016 sur le traitement qui sera appliqué à ces matricules pour l'exercice 2016.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 16 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 17 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h et se termine à 21 h 05 pour une durée de 5 minutes.

015-112

Item 18 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Natasha Bouchard St-Amant, il est 21 h 05.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.